



BDC • La préparation des opérations de production des machines-outils à commandes numérique



Produire - Réaliser

Conduite, réglage d'équipements industriels

ACTIVITÉS

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire portent sur :

- *L'opérateur régleur sur machines-outils à commande numérique de transformation de la tôle identifie et vérifie les équipements nécessaires à la réalisation d'ensembles ou de sous-ensembles. À partir d'instructions et de données techniques, il s'assure de la disponibilité de la matière première, contrôle les quantités, les épaisseurs, à travers par exemple le numéro d'affaire d'une fiche suiveuse. Il prépare les outils et consommables nécessaires aux opérations de fabrication suivant les machines-outils à commande numérique. Il effectue le démontage et/ ou montage des outils ou autres consommables suivant les machines-outils en respectant les consignes de sécurité. Il procède aux réglages des outils ou consommables. Il effectue la maintenance de 1er niveau de son (ses) poste(s) de travail à partir de l'échéancier de la gamme de maintenance préventive systématique ou conditionnelle, d'instructions, de modes opératoires ou de fiches techniques (nettoyage du poste, vérification, contrôle, mise à niveau, ...) en respectant les consignes de sécurité.*

COMPÉTENCES

- Identifier et vérifier tous les éléments nécessaires à la réalisation d'ensembles ou de sous-ensembles
- Démonter, monter les outils
- Procéder aux réglages des outils ou consommables



- Réaliser la maintenance de 1er niveau du poste de travail

> Les interlocuteurs

- L'UIMM territoriale la plus proche
- Représentant des salariés
- Directement en entreprise
- Conseiller d'orientation
- Conseiller en évolution professionnelle : Pôle emploi, APEC...

> Identification

N° Cert. : (CQPM 0202)

État : Active

RNCP : RNCP41763

> Dispositif d'accès

Qui peut accéder à la certification ?

- Jeunes et adultes
- Salarié(e)s
- Intérimaires

Comment accéder à la certification ?

Par la formation

- Plan de développement des compétences